

Rapport du Président

Commission permanente
lundi 13 novembre 2023
N° CP-2023-9-10-1
N° applicatif 6861

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Service de l'agriculture, du foncier et des forêts

PROLONGATION SUBVENTION POUR AMELIORATION PASTORALE - WILDERSBACH

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de prolonger de 2 ans la durée de validité de la subvention attribuée en 2019 à la commune de WILDERSBACH pour des travaux de réouverture paysagère et de restauration pastorale.

Depuis plus d'une trentaine d'année, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace soutiennent la restauration et l'entretien de parcelles agricoles en faveur de l'ouverture paysagère en zone de montagne (délibération de la Commission départementale du Bas-Rhin du 13 décembre 2018 n° CD/2018/131). Les bénéficiaires de la réouverture paysagère et de la restauration pastorale sont nombreux dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture et du paysage.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République donne compétence aux Départements pour soutenir l'ouverture des paysages en zone rurale, à travers la solidarité territoriale et le soutien aux associations syndicales autorisées réalisant des travaux d'aménagement rural.

La Commune de WILDERSBACH bénéficie d'une subvention d'investissement de 35 547,60 € accordée par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin N°CP/2019/528 en date du 2 décembre 2019 pour des travaux d'amélioration pastorale dont la date limite d'exécution arrive à terme le 2 décembre 2023. La Commune sollicite une prolongation de 2 ans de la durée de validité de cette subvention pour finir les travaux de rénovation entrepris. La mise en œuvre des travaux a été retardée en 2021 et 2022 par des difficultés d'actions sur le terrain, liées au contexte de crise sanitaire et pour des raisons techniques de mobilisation des entreprises.

La Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim, lors de sa réunion du 23 octobre 2023, a émis un avis favorable à ces propositions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prolonger de 2 ans la durée de validité de la subvention d'investissement de 35 547,60 € accordée par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin N°CP/2019/528 en date du 2 décembre 2019 pour des travaux d'ouverture paysagère et de rénovation pastorale à la commune de WILDERSBACH, et de fixer la date limite d'exécution des travaux au 2 décembre 2025.